

COMMUNE DE RAMILLIES

PERMIS UNIQUE

AVIS

(Art.29-22, §2 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement)

L'administration Communale fait savoir que par arrêté du 14 août 2020 le Conseil d'état a suspendu la mise en œuvre de l'arrêté ministériel du 24/03/2020 octroyant à la s.a. ENECO WIND BELGIUM (anc AIR ENERGY) dont les bureaux sont situés Chaussée de Huy, 120F à 1300 Wavre, le permis unique visant à implanter et exploiter un parc de neuf éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 3,3MW ainsi qu'une cabine de tête, Aux lieux-dits Grandes Terres, la Tombale et Bois l'Abbé à EGHEZEE, ORP-JAUCHE et RAMILLIES,

La décision peut être consultée à l'administration communale de Ramillies,
48 avenue des Déportés à 1367 RAMILLIES,

uniquement sur rendez-vous, à prendre au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme/environnement en téléphonant au 081/43.23.44.

Les mesures de distanciation sociale ainsi que le port obligatoire du masque sont d'application.

A Ramillies, le 24/08/2020.

Affichage du 26/08/2020 au 14/09/2020

La Directrice générale ff,


A. SERVAIS



Le Bourgmestre,


J.-J. MATHY